

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1027

17 mai 2010

SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings S.à r.l.	49288	Laurad Management Participations S.à r.l.	49274
Advanced Biological Laboratories S.A. ...	49296	Laurad Management Participations S.à r.l.	49285
AFRIVEST S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	49286	Les petites Luxembourg S.A.	49274
Alpha Trains Group S.à r.l.	49291	Lirin S.A.	49258
Alpha Trains Holdco II S.à r.l.	49296	Mana Holding S.A.	49281
Alpha Trains Holdco S.à r.l.	49296	Mandarine	49265
A P D L S.A.	49265	Mania Sàrl	49284
B.I.S.	49266	MEIF Germany Eight S.à r.l.	49266
Centrum Iris S.à r.l.	49288	MEIF Germany One S.à r.l.	49266
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	49287	MEIF Germany Seven S.à r.l.	49267
Coperval Holding S.A.	49285	MEIF Germany Two S.à r.l.	49268
Den Houffschmatt S.à r.l.	49263	MIF Germany Four S.à r.l.	49269
Europäische Finanz Gesellschaft A.G.	49282	MIP Germany Five S.à r.l.	49269
FW Investment Holdings S.à r.l.	49263	Montbrun Révision S.à r.l.	49269
General Capital Group Invest S.A.	49250	Motorbusiness S.à r.l.	49269
Helium Investment S.C.A.	49291	Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.	49265
Immobilière Chanteperrix	49283	Neuheim Lux Group Holding V	49270
Immoparibas Royal-Neuve S.A.	49287	NRG S.A.	49258
Immoparibas Royal-Neuve S.A.	49276	NuOrizon Luxembourg	49272
International Hospitality Capital II S.à r.l.	49267	Rafem S.A.	49272
INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l.	49288	Revreal S.A.	49273
Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l.	49276	Royale Neuve IV S.à r.l.	49287
JB Honoré S.à r.l.	49263	Sergio Rossi International S.à r.l.	49273
Katoen Natie Group S.A.	49265	SIF International S.à r.l.	49273
Kaziac Invest S.A.	49275	Sogedel	49287
Laurad Management Participations S.à r.l.	49286	Spot S.à r.l.	49284
Laurad Management Participations S.à r.l.	49279	Transrent S.A.	49279
		Tullet Prebon (Europe) Limited (Luxem- bourg)	49274
		Vecap S.A.	49270
		WWW.Salle de Vente.Lu S.à r.l.	49263

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.378.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the second day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mr Alan BOTFIELD, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 31 March 2010.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "General Capital Group Invest S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with Article 9, §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of June at 02.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only. The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such cooptation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in June 2011.

Subscription and Payment

All three hundred ten (310) shares have been subscribed by "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", above-mentioned.

All the shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed directors of the Company:

a) Mr Peter VAN OPSTAL, director, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht, The Netherlands, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert;

b) Mr Gerard VAN HUNEN, director, born on 15 September 1967 in The Hague, The Netherlands, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert;

c) Mr Sean MURRAY, director, born on 21 December 1976, Tipperary, Ireland, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert.

3. The following company is appointed statutory auditor:

the company "Co-Ventures S.A.", a corporation organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 48 838).

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The address of the Company is set at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix,

le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Alan BOTFIELD, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 mars 2010.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "General Capital Group Invest S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B"). En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du

Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en juin 2011.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été pleinement libérées au moyen d'un apport en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur Peter VAN OPSTAL, directeur, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
 - b) Monsieur Gerard VAN HUNEN, directeur, né le 15 septembre 1967 à la Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
 - c) Monsieur Sean MURRAY, directeur, né le 21 décembre 1976 à Tipperary, Irlande, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

4. A été nommée commissaire aux comptes:

Co-Ventures S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.838)

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

6. L'adresse de la Société est établie au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BOTFIELD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/4005. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010049745/445.

(100051344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

Par résolutions prises en date du 24 mars 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Lambert Schroeder, avec adresse au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet au 16 mars 2010

2. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049835/15.

(100051407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

NRG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.364.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.040,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NRG S.A." (ci-après "la Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la souscription et la prise de participations ou d'intérêts dans le capital de toute société, société en participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises. Elle peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien. Elle peut également acquérir et mettre en valeur des droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, marques, dessins, modèles et droits d'auteur.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière, l'acquisition de terrains, d'immeubles, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation (délégation de maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre), l'activité de promotion et d'agence immobilière, les opérations entrant dans le cadre des loueurs en meubles professionnels.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou son extension.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 100'000.- (cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions avec l'autorisation du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions, d'options, de warrants, d'émissions d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature, ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles de l'actionnaire vis-à-vis de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique ou les administrateurs sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six années; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique, dans le cas où la Société a un actionnaire unique, et ce tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut notamment acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, émettre des obligations, contracter des prêts, constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

Art. 8. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou E-mail, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 14. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 6 février à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou E-mail une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital, et les libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000.- (cent mille euros) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a en été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- Madame Daniela BALDONI, née le 11 novembre 1973 à Milan, Italie, demeurant à via Molinazzo 23, CH-6962 Viganello; présidente;

- Monsieur Fabien LEGER, né le 27 octobre 1980 à Savigny-sur-Orge, France, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

- Monsieur Guillaume WINCKEL, né le 12 avril 1983 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52.618.

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 11 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la Société Madame Daniela BALDONI, prénommée, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Zito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2010. Relation: LAC/2010/10531. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049791/229.

(100051358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.483.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.939.

L'adresse du gérant la de classe A Rakesh Jindal a changé et se trouve à présent au 80, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010049830/12.

(100051405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.873.

L'adresse du gérant Benn Shepherd a changé et se trouve à présent au 9, Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010049832/12.

(100051545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Den Houffschmatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WWW.Salle de Vente.Lu S.à r.l.).**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 70.082.

L'an deux mil dix, le trente-et-un mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

Ont comparu

1. Monsieur Joël Wolff, né le 8 avril 1971 à Ettelbruck, maréchal-ferrant, demeurant à L-6230 Bech, 11, Um Faubourg, Ici représenté par Monsieur Alain WOLFF en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle - après signature "ne varietur" par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte,

2. Monsieur Alain Wolff, né le 29 novembre 1969 à Luxembourg, maréchal-ferrant, demeurant à L-6230 BECH, Konsdorferstrooss 4

3. la société anonyme WWW. S.A., ayant son siège social à L-4562 DIFFERDANGE, Zone Industrielle Hahneboesch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.889,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence alors à Niederaanven, en date du 6 novembre 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.889,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marco Wolff, administrateur de société, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard Kennedy,

et en vertu des fonctions lui conférés par les dispositions de l'article 10 des statuts de la dite société.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

La partie comparante sub 3, la société anonyme WWW S.A., préqualifiée, et représentée comme ci-avant exposé, cède par les présentes l'intégralité des parts sociales détenues dans la société à responsabilité limitée

WWW. SALLE DE VENTE. LU S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70.082,

à

1. Monsieur Joël Wolff, né le 8 avril 1971 à Ettelbruck, maréchal-ferrant, demeurant à L-6230 Bech, 11, Um Faubourg, à raison de 50 parts sociales

2. Monsieur Alain Wolff, né le 29 novembre 1969 à Luxembourg, maréchal-ferrant, demeurant à L-6230 BECH, Konsdorferstrooss 4 à raison de 50 parts sociales,

lesquelles parties comparantes cessionnaires présentes acceptent.

Le prix de cession a été réglée par les parties comparantes dès avant les présentes et en dehors de la comptabilité du notaire, ce dont quittance et décharge de la part de la partie cédante.

La cession des parts sociales dont question se fait dans les conditions suivantes:

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie comparante préqualifiée WWW. S.A. déclare par les présentes tenir le cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie comparante cédante déclare en outre que les bilans, comptes et autres, tels qu'exigés par les dispositions légales en vigueur ont été établis, et ce en conformité avec les dispositions légales.

Les parties comparantes cessionnaires déclarent avoir parfaitement connaissance des bilans et des comptes de la société, de même qu'elles déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Par la suite, les dites parties comparantes, devenues associées uniques aux termes de la cession de parts intervenue ci-avant, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire, et, renonçant à tout délai et formalité de convocation, ont pris les décisions suivantes et ce à l'unanimité:

Première résolution

Les associés uniques décident à l'unanimité des voix de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq Euro) chacune."

Deuxième résolution

Les associés uniques décident à l'unanimité des voix de nommer gérant de la dite société Monsieur Joël WOLFF, ce avec effet à compter du jour des présentes et pour une durée indéterminée.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la seule signature individuelle du gérant.

Troisième résolution

Les associés uniques décident de modifier la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant la dénomination de "DEN HOUFFSCHMATT S.à.r.l.". Par conséquent, ils décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "DEN HOUFFSCHMATT S.à.r.l."

Est ensuite intervenue aux présentes

Monsieur Joël WOLFF, agissant en sa qualité de gérant de la dite société, représenté par Monsieur Alain WOLFF suivant procuration prédécrite, laquelle partie déclare accepter la cession présentement intervenue au nom et pour compte de la société préqualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- euros (huit cent cinquante euros)

Toutefois à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais résultant des présentes.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Wolff Alain, Wolff Marco, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2010. Relation: RED/2010/453. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 14 avril 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010050438/83.

(100051883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 février 2010

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049833/16.

(100051591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.331.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 8 avril 2010

En date du 8 avril 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de changer le premier exercice social de la Société du 17 décembre 2009 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010049836/15.

(100051327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

A P D L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A P D L S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010049939/11.

(100064355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mandarine, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 22 janvier 2010:

- constatation du changement de dénomination sociale de la société Mandarine Holding S.A., administrateur de la société Mandarine S.A., en «La Perla World S.A.» et du changement de représentant permanent en la personne de Monsieur Geert Duizendstraal, administrateur, demeurant à GB-E148RR Londres, 40 Westferry Circus;

- acceptation des modifications y consécutives de la société «La Perla World S.A.», au niveau des données de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de la société Mandarine S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049837/14.

(100051155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MEIF Germany Eight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.736.

L'adresse de l'associé unique MIF Holdings S.à r.l. a changé et se trouve à présent au: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049838/12.

(100051160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

B.I.S., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.727.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 9 Avril 2010.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Mademoiselle Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- Madame Laetitia Antoine, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- Madame Catherine Koch, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B42230.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 13 Avril 2010.

Pour B.I.S.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010049936/28.

(100051749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MEIF Germany One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.284.

L'adresse de l'associé unique MIF Holdings S.à r.l. a changé et se trouve à présent au: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049839/12.

(100051161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MEIF Germany Seven S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.737.

L'adresse de l'associé unique MIF Holdings S.à r.l, a changé et se trouve à présent au: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049840/12.

(100051162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

International Hospitality Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.889.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of August,
Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

"the proxy"

acting as special proxy of "Starwood Capital Group Global, L.P.";

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "International Hospitality Capital II S.à r.l.", a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 135.889, has been incorporated by deed enacted on December 28, 2007 published in the Luxembourg Mémorial C number 529 of March 3, 2008, whose articles of association have never been amended.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "International Hospitality Capital II S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "International Hospitality Capital II S.à r.l."

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the accounting situation of the company as at August 27, 2009, is hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, Mrs Rachel Uhl signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de "Starwood Capital Group Global, L.P.";

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "International Hospitality Capital II S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.889, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2007 publié au Mémorial C numéro 529 du 3 mars 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "International Hospitality Capital II S.à r.l." prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "International Hospitality Capital II S.à r.l."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que la situation comptable de la société au 27 août 2009 est ici approuvée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35479. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050243/84.

(100052402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

L'adresse de l'associé unique MIF Holdings S.à r.l. a changé et se trouve à présent au: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049841/12.

(100051163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MIF Germany Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.485.

—
L'adresse de l'associé unique MIF Holdings S.à r.l. a changé et se trouve à présent au: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049842/12.

(100051164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MIP Germany Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 131.814.

—
L'adresse de l'associé unique MIF Holdings S.à r.l. a changé et se trouve à présent au: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049843/12.

(100051165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Montbrun Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

—
Suite à une cession dûment réalisée et notifiée le 12 mars 2010, la totalité des mille cinq cents parts sociales représentant le capital social de MONTBRUN REVISION S. à r.l. sont dorénavant détenues par BDO Audit, société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 147.570, associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010049844/13.

(100051214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Motorbusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 53.075.

EXTRAIT

1. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2010 les associés décident à l'unanimité de nommer les gérants suivants:

Monsieur Mickael GEDDA, né le 27.06.1977 à F-Villerupt et demeurant à F-54590 Hussigny, rue Pasteur, 43 est nommé gérant technique

Monsieur Jean-Marc Dominique NILLES, né le 24 septembre 1986 à L-Grevenmacher et demeurant à L-6791 Grevenmacher, route de Thionville, 30 est nommé gérant administratif

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés

Référence de publication: 2010049845/16.

(100051544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

1. L'adresse d'Isabelle Arker, Gérant B, a changé et se trouve à présent au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
2. L'adresse de Lynn Skillen, Gérant A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.
3. L'adresse de Clarence Terry, Gérant A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.
4. En date du 25 mars 2010, la dénomination de l'associé Sun Neuheim Holdings, L.L.C. a changé et est désormais Sun Atmosphere, L.L.C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010049847/17.

(100051179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Vecap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.136.

L'an deux mil dix, le trente mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VECAP SA, avec siège social à L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 03 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 673 du 21 septembre 1998, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 17 mars 2000, publiée au Mémorial C, numéro 466 du 1^{er} juillet 2000

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 29 mai 2000, publiée au Mémorial C, numéro 709 du 29 septembre 2000,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 13 mars 2009, publiée au Mémorial C, numéro 969 du 08 mai 2009 inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.136.

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 31 août 2009, publiée au Mémorial C, numéro 460 du 03 mars 2010 inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.136.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et choisit comme président Monsieur Jean-Pierre LIENARD, demeurant à B-8430 Middelkerke, 11, Genstraat

qui désigne comme secrétaire Madame Michelle PONCHAUX, demeurant à B-6040 Jumet59A, boîte 1, rue Pierre Hans

qui désigne comme scrutateur Monsieur Guy ZINZEN, demeurant à B-4920 Remouchamps, Avenue de la Porallee la / boîte 02

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Constat de la démission de l'administrateur suivant, Monsieur Joseph TROISFONTAINES, retraité, demeurant à B - 4610 BEYNE-HEUSAY, rue des Moulins 42

2) Nomination de Monsieur Antoine DECHAMPS, indépendant, né à Ixelles (B), le 21 décembre 1969, demeurant à B-5140 Tongrinne, rue de Bothey 4, boîte 3 au poste d'administrateur

3) Transfert du siège social de la société de Weiswampach à Luxembourg et la modification subséquente de l'article 2, alinéa 1 des statuts

4) Modification de l'objet social de la société et par conséquent la modification de l'article 4 des statuts traitant de l'objet social de la société

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 90% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 90% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur suivant, Monsieur Joseph TROISFONTAINES, retraité, demeurant à B - 4610 BEYNE-HEUSAY, rue des Moulins 42

Deuxième résolution

L'assemblée nomme un nouvel administrateur, savoir: Monsieur Antoine DECHAMPS, indépendant, né à Ixelles (B), le 21 décembre 1969, demeurant à B-5140 Tongrinne, rue de Bothey 4, boîte 3. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Weiswampach à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg"

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant pour elle-même que pour compte de tiers a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'entreprise de: travaux de plomberie, zinguerie, sanitaire, toitures tous genres, chauffage-gaz, ramonage, dé-moussage de toiture, dépannage installations, entretien chauffe-eau, entretien de robinetterie, isolation et couverture de pignons, études et métré en constructions métalliques, menuisier, charpentier, installateur en chauffage central, plafonneur, cimentier, maçonnerie et béton, carreleur, électricien, vitrier, étanchéité de constructions, travaux de démolition, pose de chape, montage de cloison sèche à base de plâtre, construction de cheminées décoratives et de feux ouverts, peinture d'ossatures métalliques, travaux de ferrai liage et pose de coffrage, montage de porte de garage, de volets, de persiennes, de grillages, de grilles, etc., métallique, travaux de menuiserie, travaux d'isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération, mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de matériaux d'isolation thermique, acoustique et antivibratoire, installation de systèmes d'alimentation de secours (groupes électrogènes), production et montage de pièces forgées pour la construction: rampes d'escalier, balustrades, etc., exécution de travaux sous-marins de toute nature, fabrication de panneaux électriques pour la récupération de chaleur thermique, placement et réparation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, pose de tuyauterie Industrielle, pose de câble électrique et autres, installation de pompes à chaleur pour production d'eau chaude et chauffage, installation de climatisations activités d'étanchéité, activités de consultance.

La société a pour objet la conception, la fabrication, l'installation, la vente, la distribution, la promotion, la consultance

- d'équipements d'informatique et de régulation de processus
- d'équipement de télécommande, télé contrôle et de télémesure
- ainsi que de tout système électronique quelconque (Hardware et Software)

soit sous une ou plusieurs marques de commercialisation, soit, sous la dénomination de la société.

La société a également pour objet les installations électriques des bâtiments, y compris les installations de groupes électrogènes, équipements de détection d'incendie et de vol, télétransmissions dans les bâtiments et leur périphérie et installation de téléphonie mixte.

Elle peut réaliser tant au Luxembourg, qu'en Belgique, ainsi qu'à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant de rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet:

- Toutes prestations de services commerciaux et de consultance en matière d'énergies renouvelables et produits assimilés;

- Toutes prestations de services commerciaux en matière publicitaire et de sponsoring;
- L'import et l'export de matériel équestre, de chauffage, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques et autres, vins et spiritueux;
- Le sponsoring dans le domaine de l'équitation;
- L'entremise commerciale et la vente, tant en gros qu'au détail, de pompes à chaleur, d'installations photovoltaïques, solaires, thermiques et d'énergies renouvelables;
- La promotion dans le monde équestre;
- L'organisation d'événements et le commerce de vins, spiritueux et toutes autres boissons fermentées;
- Le commerce d'articles équestres."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-P. Lienard, M. Ponchaux, G. Zinzen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 avril 2010 - WIL/2010/283 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010050334/116.

(100051871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

NuOrizon Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.505.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2010

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat de gérante de Mme Marie-Paule Coryn, gérante, demeurant à B-9550 Herzele, Kauwstraat 79A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des gérants à un.

Troisième résolution

La société se trouvera engagée dans tous les domaines par la signature individuelle de Monsieur Jacques Sordes.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049848/17.

(100051167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Rafem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.606.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 17 février 2010:

Monsieur Keimpe Reitsma a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2010.

Madame Kathryn Bergkoetter, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2010 jusqu'à l'assemblée générale que ce tiendra en 2014.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010049849/15.

(100051148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Revreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.141.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 7 décembre 2009 que:

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la démission de M. Shamim CADER des ses fonctions d'administrateur et nomme en remplacement M. Eloi DELORME demeurant à, n°1, Le Château, 69470 Cours la Ville, France, né le 17 septembre 1969 à Lyon (France), au poste d'Administrateur de la société et fixe la durée de son mandat à 6 ans.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049850/15.

(100051172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.212.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.072.

—
EXTRAIT

En date du 29 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- M. Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) est élu nouveau gérant de la société avec effet au 15 mars 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait conforme

Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010049852/17.

(100051515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

SIF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.000.

—
Il résulte d'un acte passé par-devant Maître Paola Ugolotti, notaire de résidence à Fiorenzuola d'Arda (Italie), en date du 28 juillet 2009 que l'associé unique S.I.F. - S.P.A. SOCIETA' INDUSTRIALE FINANZIARIA a modifié sa dénomination en S.I.F. - S.R.L. SOCIETA' INDUSTRIALE FINANZIARIA IN LIQUIDAZIONE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIF INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010049853/13.

(100051139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Tullet Prebon (Europe) Limited (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 132.582.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2010

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Peter SVENSSON de son mandat de gérant et décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Aymeric THOUVENOT, directeur financier, demeurant au 89/91, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, France.

Les gérants ont pouvoir pour engager en toute matière la succursale de Luxembourg sous leurs signatures conjointes. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010049854/15.

(100051315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.323.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 04 mars 2010, avec effet à ce jour, que Mr Michel K. Moubayed a cédé cinq cents (500) parts sociales qu'il détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à la société HPMC1 S.à.r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.501.

Pour extrait
La Société
Signature

Référence de publication: 2010049928/16.

(100051576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Les petites Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.975.

—
L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LES PETITES LUXEMBOURG SA., société anonyme ayant son siège social à 66 Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140975 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu le 5 août 2008 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2170 du 5 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président prie le notaire déclare que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandant. Ladite liste et les procurations, resteront annexées et enregistrées avec cet acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences et formalités de convocation.

L'assemblée est dès lors valablement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social de la Société, du 66 Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg au 71, Route d'Arlon, L-8009 Strassen et modification subséquente de l'article 2 premier alinéa pour refléter le transfert de siège.

2. Divers

Après avoir examiné l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolution Unique

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la Société, du 66 Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg au 71, Route d'Arlon, L-8009 Strassen et modification subséquente de l'article 2 premier alinéa pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant réclamé la parole, la séance est clôturée.

Signé: j. Bach, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12830. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049875/49.

(100051337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Kaziac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.738.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAZIAC INVEST S.A., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg N°127.738, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1300 du 28 juin 2007,

Modifié suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1182 du 15 mai 2008,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Alice Zutterling, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange vers le 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange vers le 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14391. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049913/47.

(100051489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Immoparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.237.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 avril 2010

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'élire comme Président du Conseil, Monsieur Yvan JUCHEM.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049932/12.

(100051456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.127.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of March.

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF (the "Shareholder") a société d'investissement à capital variable, incorporated under the laws of Luxembourg with registered address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with Luxembourgish trade register under number B116664;

here represented by Simone Schmitz, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15th March, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Shareholder is the sole current member of Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, incorporated by a deed of the notary Anja Holtz on 31st July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1929 of 3rd October 2009;

- that the sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decided to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Second resolution:

The sole member decided to add the following sentence to article 7 of the articles of incorporation:

"The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

So that it will be read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings by the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis - à - vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or by the board of managers, as the case may be.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendundzehn am achtzehnten März.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg.

ERSCHIEN:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF eine société d'investissement à capital variable, bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxembourg, mit Geschäftsanschrift 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg und registriert beim Luxembourg Handelsregister unter Nummer B 116664,

hier repräsentiert durch Frau Simone Schmitz, beruflich ansässig in Luxembourg, bevollmächtigt durch privatrechtliche Vollmacht, gegeben am 15. März 2010.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wird, wird als Anlage mit dieser Urkunde verbunden bleiben um beim zuständigen Register registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben benannt, hat die unterzeichnende Notarin gebeten, folgendes zu beurkunden:

- dass Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF der alleinige Gesellschafter von Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde der Notarin Anja Holtz, ansässig in Luxembourg, vom 31. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1929 am 3. Oktober 2009 ist.

- dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des zweiten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Der Zweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften und in jeglicher anderer Arten von Immobilienbeteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilienbesitz, entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und Entwicklung von Immobilienbesitz in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder welche sinnvoll zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks erscheint.

Die Gesellschaft kann bürden, einen Kredit aufnehmen, Schuldverschreibungen (bonds) und Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio an Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann darüberhinaus als beschränkter Teilhaber mit beschränkter Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren und auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeiten ausführen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat Beschlossen, folgenden Satz: "Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet" dem siebten Artikel der Gründungsurkunde hinzuzufügen, so dass er wie folgt lautet:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxembourg abgehalten. Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt

und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Gesellschaftsführers oder durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegation durch den Geschäftsführer oder die Geschäftsführung dazu befugt sind, gebunden sein.

Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet."

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,.) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12822. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049871/157.

(100051273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.323.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de part sociale signé en date du 04 mars 2010, avec effet à ce jour, que Mr Khalil M. Moubayed a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à Mr Michel K. Moubayed, demeurant professionnellement au 24 rue Jacques Ibert F-92533 Levallois-Perret.

Pour extrait

La Société

Signature

Référence de publication: 2010049927/15.

(100051576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Transrent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 89.575.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TRANSRENT S.A.", R.C.S. Luxembourg B 89.575, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1701 du 28 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel TEREBA, ingénieur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Cordula BIDOLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.
2. Acceptation de la démission d'un administrateur.
 - Décharge.
3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, le commerce, l'exploitation, la vente et la location d'aéronefs, de bateaux, de véhicules, d'oeuvres cinématographiques, -audiovisuelles et de matériel aéronautique, électronique, nautique, cinématographique et dérivées.

Elle a également pour objet la création, l'édition, la distribution et la diffusion de productions audiovisuelles, multimédia, cinématographiques, industrielles, publicitaires, reportages, documentaires, fiction ainsi que de toutes oeuvres créatives et assimilées.

Elle fera le commerce de toutes matières utilisées dans l'industrie cinématographique.

Elle peut réaliser son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sous-toutes ses formes et suivant les modalités qui lui apparaîtront le mieux appropriées.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Samuel Dickes.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Carlo Dickes, Conseil en Communication, né le 04.03 1947 à Luxembourg demeurant à Bridel (L-8127) 4, op der Drësch,
- Monsieur Michel Tereba, prénommé, né le 06.10.1970 à Luxembourg, demeurant à Crauthem (L-3329) 26, rue de la Forêt.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Tereba, C. Bidoli, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12828. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049880/71.

(100051524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Mana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.945.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le deux mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LIMSTER INVESTMENTS LTD, société anonyme de droit chypriote dont le siège social est à 7D Nicou Kranidiotis Street, Tower 4, Suite 302, 3rd Floor, 2411 Egkomi, Nicosie, Chypre, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2009 à Nicosie.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme MANA HOLDING S.A., R.C.S. B 38945, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 du 29 mai 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 5 février 2008;

- que le capital social de la société anonyme MANA HOLDING S.A. s'élève actuellement à TROIS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (350.000,- USD), représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions d'une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100,- USD) chacune, entièrement libérées;

- que LIMSTER INVESTMENTS LTD, pré-qualifiée, est seule propriétaire des actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9458. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049865/56.

(100051510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Europäische Finanz Gesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.135.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le deux mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de KYRIOS SECURITIES S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, 55 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142956,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 janvier 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EUROPAISCHE FINANZ GESELLSCHAFT AG, société anonyme de droit Luxembourgeois, 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 79135 a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 448 du 15 juin 2001;

- que le capital social de la société Europäische Finanz Gesellschaft AG, s'élève actuellement à TRENTE CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 350,-), chacune entièrement libérées;

- que Kyrios Securities S.A., précitée, est seule propriétaire des actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9457. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049866/55.

(100051508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Immobilière Chantepedrix, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg E 1.208.

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Eric BERNARD, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg, le 15 mai 1965, demeurant à L-8274 Kehlen, 15, Brillwee;

2. Monsieur Thierry BERNARD, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 21 octobre 1966, demeurant à L-5377 Übersyren, 24, rue de la Syre;

ici représenté par Monsieur Eric BERNARD, préqualifié.

en vertu d'une procuration délivrée le 9 mars 2010.

3. Monsieur Claude BERNARD, commerçant, né à Luxembourg, le 17 avril 1971, demeurant à L-7336 Steinsel, 38, rue du Soleil,

ici représenté par Monsieur Eric BERNARD, préqualifié.

en vertu d'une procuration délivrée le 9 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les trois comparants sont actuellement les seuls et uniques associés de la "IMMOBILIERE CHANTEPERDRIX" ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1997, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 28 avril 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suite à une cession de parts suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 octobre 1998.

Les comparants sont devenus seuls associés en indivision suite au décès de leur père Monsieur Guy BERNARD, le 1^{er} mars 2009, de son vivant réviseur d'entreprises, ayant demeuré en dernier lieu à L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

En vertu de l'article 1690 du Code Civil, les associés et le gérant de la société acceptent cette succession.

- Les associés décident de convertir le capital social en euros, de sorte que le capital social de LUF 2.000.000,- sera fixé à EUR 49.578,70 arrondi à EUR 49.578 représenté par 49.578 parts sociales de EUR 1,-chacune.

Le montant de 70 cents sera attribué à une réserve.

- Les associés décident de répartir les 49.578 parts entre eux de sorte que chacun détiendra 16.526 parts sociales

- Suite à cette conversion et la répartition, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 49.578,-), divisé en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (49.578) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Les parts sont désormais détenues de la façon suivante:

1) Monsieur Eric BERNARD,	16.526 parts sociales
2) Monsieur Thierry BERNARD,	16.526 parts sociales
3) Monsieur Claude BERNARD,	<u>16.526 parts sociales</u>
Total:	49.578 parts sociales

- Les associés décident de transférer le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie,.

- Les associés confirment Monsieur Eric BERNARD, préqualifié au poste de seul gérant de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Bernard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2010. Relation: LAC/2010/12098. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049881/55.

(100051580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Spot S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Mania Sàrl).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 147.265.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Chibani BENCHETTI, gérant de société, né le 20 septembre 1978 à Beni M'Hira (Tunisie), demeurant 2, rue du Docteur Schweitzer à F-57970 Yutz.

2) Monsieur Konrad CZARNECKI, gérant de société, né le 2 novembre 1982 à Poznan (Pologne), demeurant à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen.

Le comparant sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "MANIA Sàrl" ayant son siège social à Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1581 du 17 août 2009.

La société a un capital social de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Chibani BENCHETTI, prénommé.

Le comparant déclare prendre les résolutions suivante:

Première résolution

Monsieur Chibani BENCHETTI, prénommé, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Monsieur Konrad CZARNECKI, gérant de société, demeurant à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen, ici présent et ce acceptant, cinquante-cinq (55) parts sociales.

Suite à cette cession qui précède, et qui est acceptée au nom de la société par son gérant unique Monsieur Chibani BENCHETTI, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune."

Les parts sont détenues de la manière suivante:

1) Monsieur Chibani BENCHETTI, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
2) Monsieur Konrad CZARNECKI, prénommé, cinquante-cinq parts sociales	55
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en SPOT S.à r.l..

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de "SPOT S.à r.l."

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 19, rue de Hollerich, L- 1741 Luxembourg.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Quatrième résolution

Les associés confirment Monsieur Chibani BENCHETTI, prénommé, au poste de gérant technique et nomme Monsieur Konrad CZARNECKI, prénommé, au poste de gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Benchetti, K. Czarnecki et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11846. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049893/55.

(100051258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.323.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 04 mars 2010, avec effet à ce jour, que la société HPMC1 S.à.r.l. a cédé deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales qu'elle détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à la société HP Lux S.à.r.l., ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.988.

Pour extrait

La Société

Signature

Référence de publication: 2010049929/16.

(100051576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Coperval Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.863.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NOUERA S.A., ayant son siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, République de Panama,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 mars 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding COPERVAL HOLDING S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 88.863, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1526 du 23 octobre 2002.

2. Que le capital social de la société anonyme holding COPERVAL HOLDING S.A. s'élève actuellement à EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding COPERVAL HOLDING S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding COPERVAL HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11287. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010049914/49.

(100051354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.323.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 08 mars 2010, avec effet à ce jour, que la société HPMC1 S.à.r.l. a cédé deux cent quarante-cinq (245) parts sociales qu'elle détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à la société Sinequanon Real Estate Services GP S.à.r.l., ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124.321.

Pour extrait

La Société

Signature

Référence de publication: 2010049930/16.

(100051576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.227.

Par décision du Conseil d'administration du 30 avril 2010, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 05 MAI 2010.

Pour AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010049953/28.

(100063658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Immoparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.237.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2010

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du réviseur sortant PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ainsi que le mandat de MM. Yvan JUCHEM, Eric BERG et Christophe BRECHIGNAC au poste d'Administrateur.

Le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049931/15.

(100051456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sogedel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.571.

Merci de bien vouloir prendre note que Monsieur Koen LOZIE et COSAFIN SA, représenté par Jacques BORDET, présentent ce jour leur démission au poste d'administrateur de la société SOGEDEL.

Le 30 mars 2010.

Pour extrait Conforme

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010049934/14.

(100051466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme,
(anc. Royale Neuve IV S.à r.l.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Version française

Extrait de résolution du conseil d'administration du 17 mars 2010.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Stéphanie MAJCHRZAK, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Extract of resolutions of the board of directors 17 mars 2010.

The Board of Directors resolves to elect Mme Stephanie MAJCHRZAK as Chairman of the Company.

Mr Yvan JUCHEM / Mrs Stephanie MAJCHRZAK

Director / Chairman

Référence de publication: 2010049938/16.

(100051430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Centrum Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049972/9.

(100064033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.699.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010049940/11.

(100063701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 620.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.940.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of March.

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF (the "Shareholder") a société d'investissement à capital variable, incorporated under the laws of Luxembourg with registered address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with Luxembourgish trade register under number B116.664;

here represented by Simone Schmitz, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15th March, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Shareholder is the sole current member of Invesco European Hotel Real Estate III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, incorporated by a deed of the notary Hellinckx on 5th June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1427 of 23rd July 2009;

- that the sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decided to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Second resolution:

The sole member decided to amend article 7 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings by the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or by the board of managers, as the case may be.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendundzehn am achtzehnten März.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg

ERSCHIEN:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF eine société d'investissement à capital variable, bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxembourg, mit Geschäftsanschrift 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg und registriert beim Luxembourg Handelsregister unter Nummer B 116.664,

hier repräsentiert durch Frau Simone Schmitz, beruflich ansässig in Luxembourg, bevollmächtigt durch privatrechtliche Vollmacht, gegeben am 15. März 2010.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wird, wird als Anlage mit dieser Urkunde verbunden bleiben um beim zuständigen Register registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben benannt, hat die unterzeichnende Notarin gebeten, folgendes zu beurkunden:

- dass Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF der alleinige Gesellschafter von Invesco European Hotel Real Estate III S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde des Notars Hellinckx, ansässig in Luxembourg, vom 5 Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1427 am 23. Juli 2009 ist.

- dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des zweiten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Der Zweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften und in jeglicher anderer Arten von Immobilienbeteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilienbesitz, entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und Entwicklung von Immobilienbesitz in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder welche sinnvoll zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks erscheint.

Die Gesellschaft kann bürgen, einen Kredit aufnehmen, Schuldverschreibungen (bonds) und Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio an Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann darüberhinaus als beschränkter Teilhaber mit beschränkter Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren und auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeiten ausführen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des siebten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxembourg abgehalten.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Gesellschaftsführers oder durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegation durch den Geschäftsführer oder die Geschäftsführung dazu befugt sind, gebunden sein.

Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet."

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12821. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049883/155.

(100051590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049942/10.

(100064461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HELIUM INVESTMENT S.C.A.", a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123981, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, prenamed, on January 25, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 554, of April 6, 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on February 6, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1056 of June 5, 2007, and pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on June 16, 2009, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1378 of July 16, 2009.

The meeting has been convened through convening notices sent to the shareholders of the Company on March 17, 2010, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by HELIUM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.978, represented by Mr. Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The chairman appoints as secretary Mr. Paul-Sébastien CARTERET, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., prenamed, (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124148, (iii) Mr. Ebbe JACOBSEN, born on June 10, 1949, in Denmark, manager, residing at Henri de Winterlei 17, B-2930 Brasschaat, Belgium (iv) M David BIEBER, born on February 2, 1955, in CT, United States of America, manager, residing at 40 Romano Ct., East Greenwich RI 02818, United States of America (v) Mr. Claude MELLOR, born on October 8, 1951 in France, manager, residing at 16, avenue Guillaume Apollinaire, F-92150 Saint- Germain Les Corbeil, France (vi) Mr. Jacques MONMARSON, born on July 2, 1962 in France, manager, residing at 61, route de Melun, F-77240 Seine Port, France (vii) Mrs. Nathalie NOWAK, born on March 1, 1965, in France, manager, residing at 5 Domaine de la Duchée, le Loup Perdu, F-78121 Crespières, France (viii) Mrs. Cheryl SCHULTE, born on April 1, 1966, in MD, United States, manager, residing at 8018 Merry Chase Ct, Glen Burnie, MD 21061, United States of America (ix) Mr. Patrick COURVOISIER, born on June 14, 1958 in France, manager, residing at 38, rue Charles Silvestri, F-94300 Vincennes, France (x) Mr. Olof PERSSON, born on February 22, 1948, in Sweden,

manager, residing at 20 C Raco, Sant Pere de Ribes, Barcelona, Spain (xi) Ms. Fabienne FODOR, born on September 28, 1968, in Rocourt, Belgium, residing at 98, Jagersdreef, 2950 Kapellen, Belgium and (xii) Mr. Michael LAURI, born on September 4, 1964, in Queens, New York, residing at 10, Lockward Road, Caldwell New Jersey, 07006, United States of America, are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIER-RON, prenamed, by virtue of twelve proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 46,818,900 (forty-six million eight hundred eighteen thousand nine hundred) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 5,750,000 (five million seven hundred and fifty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 469,189 (four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-nine Euros) to EUR 6,219,189 (six million two hundred and nineteen thousand one hundred and eighty-nine Euros) by the issuance of 575,000,000 (five hundred seventy-five million) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each;

2. Subscription and payment of all the new limited shares by a contribution in cash;

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken at the unanimity:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,750,000 (five million seven hundred and fifty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 469,189 (four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-nine Euros) to EUR 6,219,189 (six million two hundred and nineteen thousand one hundred and eighty-nine Euros) by the issuance of 575,000,000 (five hundred seventy-five million) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "New Limited Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Shareholders noted that pursuant to a board resolution adopted on March 16th, 2010 HELIUM S.à r.l., acting in its capacity as general shareholder and manager of the Company, has given its consent to the increase of the share capital of the Company and has waived its preferred rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders further noted that all the Shareholders, with the exception of HELIUM SYNDICATION S.C.A., prenamed, have waived their preferred rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders unanimously resolve that the New Limited Shares will be allocated to the following limited classes of shares as follows:

- class A Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class B Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class C Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class D Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class E Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class F Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class G Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class H Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class I Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class J Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand).

Subscription - Payment:

HELIUM SYNDICATION S.C.A. declares to subscribe for 575,000,000 (five hundred seventy-five million) New Limited Shares, as follows:

- class A Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class B Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class C Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class D Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);

- class E Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class F Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class G Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class H Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class I Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand);
- class J Limited Shares: 57,500,000 (fifty seven million five hundred thousand).

The 575,000,000 (five hundred seventy-five million) New Limited Shares have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 6,219,189 (six million two hundred and nineteen thousand one hundred and eighty-nine Euros) divided into 621,818,900 (six hundred twenty-one million eight hundred and eighteen thousand nine hundred) limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the "Classes of Limited Shares") as follows: a) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), b) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), c) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), d) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), e) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), f) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), g) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), h) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), i) 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), and 62,181,890 (sixty-two million one hundred eighty-one thousand eight hundred and ninety) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro).

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand nine hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "HELIUM INVESTMENT S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.981, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 25 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 554 du 6 avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés

et des Associations numéro 1056 du 5 juin 2007 et par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1378 du 16 juillet 2009.

L'assemblée a été convoquée par courriers de convocation adressés aux actionnaires de la Société en date du 17 mars 2010, lesquels resteront annexés pour être enregistrés avec le présent acte.

L'assemblée est présidée par HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.978 ("HELIUM S.à r.l."), représentée par Monsieur Vincent LINARI-PIERON avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg. 252, avenue Gaston Diderich en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Paul-Sébastien CARTERET, avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg. 252, avenue Gaston Diderich et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg. 252, avenue Gaston Diderich.

Le président demande au notaire d'établir que:

I- (i) HELIUM S.à r.l., prédiète (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124148, (iii) Mr. Ebbe JACOBSEN, né le 10 juin 1949 au Danemark manager, demeurant à Henri de Winterlei 17, B-2930 Brasschaat, Belgique (iv) M David BIEBER, né le 2 février 1955 au CT, Etats-Unis d'Amérique, manager, demeurant au 40 Romano Ct., East Greenwich RI 02818, Etats-Unis d'Amérique (v) Monsieur Claude MELLOR, né le 8 octobre 1951 en France, manager, demeurant au 16, avenue Guillaume Apollinaire, F-92150 Saint-Germain Les Corbeil, France (vi) Monsieur Jacques MONMARSON, né le 2 juillet, 1962 en France, manager, demeurant au 61, route de Melun, F-77240 Seine Port, France (vii) Mrs. Nathalie NOWAK, née le 1^{er} mars 1965, en France, manager, demeurant au 5 Domaine de la Duchée, le Loup Perdu, F-78121 Crespières, France (viii) Mrs. Cheryl SCHULTE, née le 1^{er} avril, 1966 au MD, Etats-Unis d'Amérique, manager, demeurant au 8018 Merry Chase Ct, Glen Burnie, MD 21061, Etats-Unis d'Amérique (ix) Monsieur Patrick COURVOISIER, né le 14 juin, 1958 en France, manager, demeurant au 38, rue Charles Silvestri, F-94300 Vincennes, France (x) Monsieur Olof PERSSON, né le 22 février, 1948, en Suède, manager, demeurant au 20 C Raco, Sant Pere de Ribes, Barcelona, Spain (xi) Ms. Fabienne FODOR, née le 28 septembre, 1968, en Belgique, demeurant au 98, Jagersdreef, 2950 Kapellen, Belgique et (xii) Monsieur Michael LAURI, né le 4 septembre, 1964, dans le Queens, New York, demeurant au 10, Lockward Road, Caldwell New Jersey, 07006, Etats-Unis d'Amérique, sont les seuls actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, précité, en vertu de douze procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) 46.818.900 (quarante-six millions huit cent dix-huit mille neuf cents) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.750.000 EUR (cinq millions sept cent cinquante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 469.189 EUR (quatre cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf Euros) à un nouveau montant de 6.219.189 EUR (six million deux cent dix neuf mille cent quatre vingt neuf Euros) par l'émission de 575.000.000 (cinq cent soixante quinze million) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions de commanditaires par un apport en espèces;

3. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société notamment afin de refléter cette augmentation de capital social; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution:

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.750.000EUR (cinq million sept cent cinquante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 469.189 EUR (quatre cent soixante neuf mille cent quatre vingt neuf Euros) à un nouveau montant de 6.219.189 EUR (six million deux cent dix neuf mille cent quatre vingt neuf Euros) par l'émission de 575.000.000 (cinq cent soixante-quinze millions) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les "Nouvelles Actions de Commanditaires"), le montant total étant complètement payé par un apport en espèces.

Les Actionnaires ont pris note que suite à une résolution adoptée en date du 16 mars 2010, de HELIUM S.à r.l., agissant en sa capacité d'associé commandité et de gérant de la Société, a donné son consentement à l'augmentation du capital social de la Société et a renoncé à son droit de préférence de souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Les Actionnaires ont également pris note que tous les Actionnaires à l'exception de HELIUM SYNDICATION S.C.A., pré-qualifiée, renoncent à exercer leur droit préférentiel de souscription aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les actions de commanditaires de classes suivantes comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe B: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe C: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe D: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe E: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe F: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe G: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe H: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe I: 57.500.000 (cinquante sept million cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe J: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille).

Souscription - Paiement

HELIUM SYNDICATION S.C.A. déclare souscrire aux 575.000.000 (cinq cent soixante quinze millions) Nouvelles Actions de commanditaires comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe B: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe C: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe D: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe E: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe F: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe G: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe H: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe I: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille);
- Actions de Commanditaires de classe J: 57.500.000 (cinquante-sept millions cinq cent mille).

Les 575.000.000 (cinq cent soixante quinze millions) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en espèces.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société notamment afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 6.219.189 EUR (six million deux cent dix neuf mille cent quatre vingt neuf Euros), divisé en 621,818,900 (six cent vingt et un million huit cent dix huit mille neuf cents) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les "Classes d'Actions de Commanditaires") comme suit: a) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), b) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), c) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), d) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), e) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), f) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), g) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), h) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale

de EUR 0,01 (un centime d'Euro), i) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe 1 d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), et j) 62.181.890 (soixante deux millions cent quatre vingt et un mille huit cent quatre-vingt dix) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) et 100.000 (cent mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité") d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro).

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à trois mille neuf cents Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Vincent LINARI-PIERON, Paul-Sébastien CARTERET, Guillaume DEFLANDRE, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 avril 2010. LAC/2010/14679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049911/277.

(100051205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alpha Trains Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.594.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049943/10.

(100064463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Alpha Trains Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049944/10.

(100064465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ABL S.A., Advanced Biological Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mai 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010049952/14.

(100064427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.